

UN INVENTAIRE DES POLLUANTS DE L'ATMOSPHÈRE

Le Gouvernement canadien a fait entreprendre à l'échelle du pays un inventaire au sujet des substances polluantes dans l'atmosphère et des coûts nécessaires à leur diminution.

Récemment, le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, a annoncé l'adjudication d'un contrat à une société de Niagara Falls, en vertu duquel la société doit déterminer par province ou territoire l'importance du point de vue de la pollution, par endroits et par régions, notamment dans des régions "critiques" comme les limites interprovinciales ou la frontière américano-canadienne; et, enfin, établir des devis pour la lutte contre ces substances polluantes.

Il s'agit de cinq principaux polluants, soit les oxydes de soufre, les particules, l'oxyde de carbone, les oxydes d'azote, les hydrocarbures. Les renseignements proviendront de cinq grandes catégories de sources de pollution; procédés industriels, brûlage de combustible dans des installations fixes, moyens de transport, évacuation des déchets solides et autres sources.

On effectuera des estimations relatives aux frais d'établissement et aux coûts de fonctionnement de dispositifs antipollution concernant les cinq substances et selon les principales catégories de sources de pollution. De même, les estimations porteront sur le coût de l'évacuation d'une façon sûre des polluants recueillis, ou sur les avantages éventuels provenant du traitement ultérieur et de la réutilisation de ces agents polluants.

L'inventaire reposera sur les statistiques établies en 1970. Actuellement, les seuls chiffres disponibles proviennent d'extra-polations effectuées à partir d'un inventaire réalisé sur les substances polluantes dans l'atmosphère aux États-Unis. On s'attend que les chiffres proposés au Canada diffèrent considérablement de ceux des États-Unis en raison du climat rigoureux de notre pays, qui entraîne au Canada une plus grande consommation de combustibles, et un profil différent des activités industrielles.

L'étude devrait être terminée d'ici à cinq mois.

NOUVEAUX BUREAUX DE PASSEPORTS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé récemment l'ouverture de deux autres bureaux de passeports régionaux — un à Halifax (Nouvelle-Écosse) et l'autre à Edmonton (Alberta) —, ce qui portera à cinq le nombre des bureaux régionaux établis à l'intention des voyageurs qui se rendent à l'étranger à partir des principales villes servant de points d'entrée et de sortie. Des bureaux ont été ouverts en 1970, à Montréal, Toronto et Vancouver.

Les bureaux régionaux ont pour objet de fournir un meilleur service en matière de passeports, particulièrement dans des situations d'urgence où les requérants doivent entreprendre un voyage inattendu et imprévisible, et d'aider les requérants qui ont besoin de conseils pour remplir les demandes de passeport.

Le nombre des voyages internationaux augmente chaque année, et cette expansion des services de passeport permettra de répondre à une demande croissante. On estime à 460,000 le nombre des Canadiens qui présenteront une demande cette année, ce qui constitue une augmentation par rapport à 1971 et portera à près de deux millions le nombre des passeports Canadiens valides qui seront en circulation à la fin de 1972.

Les bureaux régionaux se sont révélés populaires auprès du public voyageur canadien, et le rôle qu'ils jouent dans le cadre du programme de délivrance des passeports est appréciable. En 1971, les trois bureaux régionaux situés à Montréal, Toronto et Vancouver ont délivré au-delà de 150,000 passeports, ce qui représente quelque 37 pourcent du volume national total. La contribution des bureaux régionaux augmentera, au cours de 1972 avec l'ouverture des deux nouveaux bureaux à Halifax et à Edmonton.

ACCORD RELATIF A UNE STATION DE REPÉRAGE DE LA NASA

Les États-Unis et le Canada ont conclu un accord intergouvernemental en vertu duquel la *National Aeronautics and Space Administration* (NASA) des États-Unis installera et mettra en service une station temporaire de repérage près de Pouch Cove, à quelque 16 milles de Saint-Jean, Terre-Neuve. L'accord est entré en vigueur le 23 février 1972. Le Conseil national de recherches du Canada collabore avec la NASA aux préparatifs de la mise sur pied de la station, qui sera dotée d'émetteurs et de récepteurs radio, de calculatrices électroniques, de matériel pour le traitement et l'enregistrement des données ainsi que de systèmes téléphoniques et télégraphiques montés sur camions.

La station servira aux vols d'engins spatiaux habités du programme *Skylab* qui fera suite au programme *Apollo*. Les objectifs fondamentaux du programme *Skylab* consistent à mener des recherches scientifiques en orbite terrestre, à faire des expériences et à recueillir des données dans le domaine du recensement des ressources terrestres et enfin à étudier la capacité d'endurance de l'homme aux vols spatiaux de longue durée.

Le lancement du satellite-laboratoire s'effectuera au Cap Kennedy au cours du premier semestre de 1973. La station de repérage permettra de transmettre des données de télécommande et de télémé-